

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan
Mardi 14 avril 2015 – Salle des réunions de la Cité du Végétal - Valréas**

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	6

L'an deux mille quinze et le quatorze avril à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 07 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des réunions de la Cité du Végétal à Valréas, (84600), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président.

PRÉSENTS

Mesdames			Messieurs		
BARRAS S.	BERAUD J.	DOUX R.	ANDEOL L.	BARBER D.	BARTHELEMY C.
FERRIGNO R.	HILAIRE C.	LASCOMBES C.	BICHON G.	BIZARD J.P.	BOISSOUT M.
MARTINEZ P.	MEDIANI L.	MILESI A.	CHAMBONNET L.	DANIEL T.	DOUTRES B.
RICOU M.	ROBERT C.	SOUPRE M.H.	FAGARD J.	GIGONDAN J.	GROS M.H.
VERJAT M.J.			GROSSET J.M.	GUILLEMAT S.	MARTIN J.L.
			MAURICO S.	ORTIZ J.	PERTEK J.
			REGNIER B.	RIXTE A.	ROUSSIN J.M.
			ROUSTAN M.	SZABO J.	VIGNE F.

ABSENTS

Mesdames			Messieurs		
			ADRIEN P.	BLANC J.L.	PELISSIER H.

ABSENTS EXCUSES

Mesdames			Messieurs		
AYME V.	BARTHELEMY-BATHELIER F.	FOURNOL A.	DURIEUX B.		
KIENTZI S.	TESTUD ROBERT C.				

POUVOIRS

Monsieur MAURICO S. avait le pouvoir de Madame BARTHELEMY BATHELIER F.

Madame MEDIANI L. avait le pouvoir de Madame AYME V.

Madame VERJAT MJ. avait le pouvoir de Monsieur DURIEUX B.

Madame FERRIGNO R. avait le pouvoir de Madame FOURNOL A.

Madame DOUX R. avait le pouvoir de Madame KIENTZY S.

Monsieur DANIEL T. avait le pouvoir de Madame TESTUD ROBERT C.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 14 AVRIL 2015
ORDRE DU JOUR
18 HEURES – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

1. Examen et vote des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestions pour l'exercice 2014
2. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2014
3. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2015
4. Vote des taux de la fiscalité pour 2015
5. Transfert compétence Enfance/Jeunesse - Attribution de compensation provisoire 2015 - Modification
6. Compétence Enfance et Jeunesse : Versement des subventions de fonctionnement aux structures associatives du territoire
7. Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez - Appel de cotisation 2015
8. Examen et vote des budgets primitifs 2015
9. Convention de reversement de la TEOM 2015 - Commune de Grignan
10. La Cité du Végétal - Pépinière d'entreprises - Règlement intérieur.
11. La Cité du Végétal - Pépinière d'entreprises - Espace reprographie.
12. Prime de déménagement
13. Questions diverses

POINT 1 - Rapport - Examen & vote des Comptes Administratifs 2014 et des Comptes de Gestion du Receveur pour l'exercice 2014

POINT 2 - Rapport - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2014

Rapporteur : Céline LASCOMBES

BUDGET GENERAL

Les Comptes Administratifs 2014 de la Communauté de Communes ont été arrêtés et doivent faire l'objet d'un vote par l'assemblée de l'établissement. Ce document reprend outre le budget primitif 2014, les décisions modificatives et les écritures comptables réalisées en 2014. Le Président de la C.C.E.P.G. ne prend pas part au vote de ces documents. De même, les Comptes de Gestion dressés par la Trésorerie de Valréas correspondent à l'identique aux écritures tenues par l'ordonnateur.

▪ Compte Administratif - Exécution du budget

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section Exploitation	11 663 357.83	10 920 720.80	-742 637.03
	Section Investissement	4 822 527.65	5 413 692.78	591 165.13
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report Section Exploitation (002)	0.00	1 555 951.12	
	Report Section Investissement (001)	1 306 439.17	1 440 105.61	
TOTAL (réalisations + reports)		17 792 324.65	19 330 470.31	1 538 145.66
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section Exploitation	0.00	0.00	
	Section Investissement	2 431 796.74	1 553 687.73	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	2 431 796.74	1 553 687.73	-878 109.01
RESULTAT CUMULE	Section Exploitation	11 663 357.83	12 476 671.92	
	Section Investissement	8 560 763.56	8 407 486.12	
	TOTAL CUMULE	20 224 121.39	20 884 158.04	660 036.65

Le conseil est invité à prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014 de la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	12.456.030,68 €	11.663.357,83 €
Recettes	12.456.030,68 €	10.920.720,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	9.314.958,81 €	4.822.527,65 €
Recettes	9.314.958,81 €	5.413.692,78 €
RESTES A REALISER		-878.109,01 €
Résultat courant de fonctionnement		-742.637,03 €
Résultat courant d'investissement		591.165,13 €
Résultat de fonctionnement reporté		1.555.951,12 €
Solde d'Investissement n- 1		133.666,44 €
Résultat cumulé de fonctionnement		813.314,09 €
Résultat cumulé d'investissement		-153.277,44 €

Autoriser l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
Déclarer toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Certains conseillers communautaires souhaitent un vote nominatif sur cette question.

Voix pour :	21	Voix Contres :	15	Abstentions :	6
AYME V.		RICOU M.		BARRAS S.	
BARBER D.		ANDEOL L.		BARTHELEMY-BATHELIER F.	
BARTHELEMY C.		BICHON G.		BERAUD J.	
BIZARD J.P.		BOISSOUT M.		MARTIN J.L.	
CHAMBONNET L.		DOUTRES B.		MAURICO S.	
DANIEL T.		DURIEUX B.		MILESI A.	
DOUX R.		GIGONDAN J.			
FAGARD J.		GUILLEMAT S.			

FERRIGNO R.	ORTIZ J.
FOURNOL A.	PERTEK J.
GROSSET J.M.	REGNIER B.
HILAIRE C.	ROBERT C.
KIENTZI S.	ROUSTAN M.
LASCOMBES C.	SOUPRE M.H.
MARTINEZ P.	VERJAT M.J.
MEDIANI L.	
RIXTE A.	
ROUSSIN J.M.	
SZABO J.	
TESTUD ROBERT C.	
VIGNE F.	

▪ Compte de Gestion du Receveur

Le Compte de Gestion du Budget Général dressé par Mme GUILLAUME-CORBIN, receveur de l'établissement ressort comme ci-dessous :

BUDGET	SECTION	part affecté à l'investissement	Résultat 2014	Intégration des résultats agrégés 2013	Clôture 2014
GENERAL	Investissement		591 165,13	133 666,44	724 831,57
	Fonctionnement	770 834,00	-742 637,03	2 326 785,12	813 314,09
		770 834,00	-151 471,90	2 460 451,56	1 538 145,66

Le conseil est invité à :

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarer que le Compte de Gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2014, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certains conseillers communautaires souhaitent un vote nominatif sur cette question.

Voix pour :	21	Voix Contres :	15	Abstentions :	6
AYME V.		RICOU M.		BARRAS S.	
BARBER D.		ANDEOL L.		BARTHELEMY-BATHELIER F.	
BARTHELEMY C.		BICHON G.		BERAUD J.	
BIZARD J.P.		BOISSOUT M.		MARTIN J.L.	
CHAMBONNET L.		DOUTRES B.		MAURICO S.	
DANIEL T.		DURIEUX B.		MILESI A.	

DOUX R.	GIGONDAN J.
FAGARD J.	GUILLEMAT S.
FERRIGNO R.	ORTIZ J.
FOURNOL A.	PERTEK J.
GROSSET J.M.	REGNIER B.
HILAIRE C.	ROBERT C.
KIENTZI S.	ROUSTAN M.
LASCOMBES C.	SOUPRE M.H.
MARTINEZ P.	VERJAT M.J.
MEDIANI L.	
RIXTE A.	
ROUSSIN J.M.	
SZABO J.	
TESTUD ROBERT C.	
VIGNE F.	

Les comptes administratifs et comptes de gestions pour les budgets de l'établissement étant examinés, il est proposé de reprendre les résultats de l'exercice 2014 dès le budget primitif et donc d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement, conformément à la réglementation afin, notamment, de couvrir l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement.

▪ Affectation de résultats de clôture exercice 2014

Résultat de clôture de fonctionnement 2014	813 314.09
Résultat de clôture d'investissement 2014	724 831.57
Besoin de financement	153 277.44
Proposition d'affectation	
Recettes Investissement Compte 1068	153 277.44
Report à nouveau fonctionnement 002	660 036.65

Le conseil est invité à :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif du Budget Général de la CCEPPG fait apparaître un excédent d'exploitation de **813.314,09 €**

Décider d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	448.136,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	813.314,09 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	153.277,44 €
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	660.036,65 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2014	
* Déficit à reporter	

Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Président de la CCEPPG ne prend pas part au vote de la présente question.

Certains conseillers communautaires souhaitent un vote nominatif sur cette question.

Voix pour :	22	Voix Contres :	14	Abstentions :	7
AYME V.		BICHON G.		ANDEOL L.	
BARBER D.		BOISSOUT M.		BARRAS S.	
BARTHELEMY C.		DOUTRES B.		BARTHELEMY- BATHELIER F.	
BIZARD J.P.		DURIEUX B.		BERAUD J.	
CHAMBONNET L.		GIGONDAN J.		MARTIN J.L.	
DANIEL T.		GUILLEMAT S.		MAURICO S.	
DOUX R.		ORTIZ J.		MILESI A.	
FAGARD J.		PERTEK J.			
FERRIGNO R.		REGNIER B.			
FOURNOL A.		RICOU M.			
GROS MH		ROBERT C.			
GROSSET J.M.		ROUSTAN M.			
HILAIRE C.		SOUPRE M.H.			
KIENTZI S.		VERJAT M.J.			
LASCOMBES C.					
MARTINEZ P.					
MEDIANI L.					
RIXTE A.					
ROUSSIN J.M.					
SZABO J.					
TESTUD ROBERT C.					
VIGNE F.					

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

▪ Compte Administratif - Exécution du budget

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section Exploitation	39 195.21	37 865.70	-1 329.51
	Section Investissement	1 184.00	5 948.55	4 764.55
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report Section Exploitation (002)	641.71		
	Report Section Investissement (001)		3 958.73	
TOTAL (réalisations + reports)		41 020.92	47 772.98	6 752.06
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section Exploitation			
	Section Investissement	8 582.00		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	8 582.00	0.00	-8 582.00
RESULTAT CUMULE	Section Exploitation	39 836.92	37 865.70	
	Section Investissement	9 766.00	9 907.28	
	TOTAL CUMULE	49 602.92	47 772.98	-1 829.94
Excédent de financement Section d'Investissement		141.28		

Le conseil est invité à prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

<i>LIBELLE</i>	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	60.837 €	39.195,21 €
Recettes	60.837 €	37.865,70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	9.766 €	1.184,00 €
Recettes	9.766 €	5.948,55 €
RESTES A REALISER		-8.582,00 €
Résultat courant de fonctionnement		-1.329,51 €
Résultat courant d'investissement		4.764,55 €
Résultat de fonctionnement reporté		-641,71 €
Solde d'Investissement n- 1		3.958,73 €
Résultat cumulé de fonctionnement		-1.971,22 €
Résultat cumulé d'investissement		141,28 €

Approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
 Déclarer toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.
 Certains conseillers communautaires souhaitent un vote nominatif sur cette question.

Voix pour :	23	Voix Contres :	1	Abstentions :	18
AYME V.		PERTEK J.		ANDEOL L.	
BARBER D.				BARRAS S.	
BARTHELEMY C.				BARTHELEMY- BATHELIER F.	
BIZARD J.P.				BERAUD J.	
CHAMBONNET L.				BICHON G.	
DANIEL T.				BOISSOUT M.	
DOUX R.				DOUTRES B.	
FAGARD J.				DURIEUX B.	
FERRIGNO R.				GIGONDAN J.	
FOURNOL A.				MARTIN J.L.	
GROSSET J.M.				MAURICO S.	
GUILLEMAT S.				MILES I A.	
HILAIRE C.				ORTIZ J.	
KIENTZI S.				REGNIER B.	
LASCOMBES C.				ROBERT C.	
MARTINEZ P.				ROUSTAN M.	
MEDIANI L.				SOUPRE M.H.	
RICOU M.				VERJAT M.J.	
RIXTE A.					
ROUSSIN J.M.					
SZABO J.					
TESTUD ROBERT C.					
VIGNE F.					

▪ Compte de Gestion du Receveur

Le Compte de Gestion du Budget Annexe S.P.A.N.C. dressé par Mme GUILLAUME-CORBIN, receveur de l'établissement ressort comme ci-dessous :

BUDGET	SECTION	part affecté à l'investissement	Résultat 2014	Intégration des résultats agrégés 2013	Clôture 2014
BA SPANC	Investissement		4 764,55	3 958,73	8 723,28
	Fonctionnement	0,00	-1 329,51	-641,71	-1 971,22
		0,00	3 435,04	3 317,02	6 752,06

Le conseil est invité à :

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarer que le Compte de Gestion du Budget Annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2014, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président de la CCEPPG ne prend pas part au vote de la présente question.

Voix pour : 24 Voix Contres : 0 Abstentions : 18

▪ Affectation de résultats de clôture exercice 2014

Résultat de clôture de fonctionnement 2014	-1 971.22
Résultat de clôture d'investissement 2014	8 723.28
Excédent de financement	141.28
Proposition d'affectation	
Recettes Investissement Compte 1068	0.00
Report à nouveau fonctionnement 002	-1 971.22

Le conseil est invité à :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan fait apparaître un déficit d'exploitation de - 1.971,22 euros

Décider d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	1.971,22 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2014	
* Déficit à reporter	1.971,22 €

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Voix pour : 23 Voix Contres : 0 Abstentions : 19

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - REOM

Compte Administratif - Exécution du budget

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section Exploitation	742 480.92	658 144.00	-84 336.92
	Section Investissement	26 193.61	6 864.02	-19 329.59
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report Section Exploitation (002)		143 229.14	
	Report Section Investissement (001)		30 281.49	
TOTAL (réalisations + reports)		768 674.53	838 518.65	69 844.12

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section Exploitation	0.00	0.00	
	Section Investissement	688.73	0.00	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	688.73	0.00	-688.73
RESULTAT CUMULE	Section Exploitation	742 480.92	801 373.14	
	Section Investissement	26 882.34	37 145.51	
	TOTAL CUMULE	769 363.26	838 518.65	69 155.39

Excédent de financement Section d'Investissement **10 263.17**

Le conseil est invité à prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Gestion des Déchets REOM de la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	810.022 €	742.480,92 €
Recettes	810.022 €	658.144,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	99.960 €	26.193,61 €
Recettes	99.960 €	6.864,02 €
RESTES A REALISER		-688,73 €
Résultat courant de fonctionnement		-84.336,92 €
Résultat courant d'investissement		-19.329,59 €
Résultat de fonctionnement reporté		143.229,14 €
Solde d'Investissement n- 1		30.281,49 €
Résultat cumulé de fonctionnement		58.892.22 €
Résultat cumulé d'investissement		10.951,90 €

APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
DECLARER toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Voix pour : 34 Voix Contres : 0 Abstentions : 8

▪ Compte de Gestion du Receveur

Le Compte de Gestion du Budget Annexe Gestion des Déchets -REOM dressé par Mme GUILLAUME-CORBIN, receveur de l'établissement ressort comme ci-dessous :

BUDGET	SECTION	part affecté à l'investissement	Résultat 2014	Intégration des résultats agrégés 2013	Clôture 2014
BA DECHETS	Investissement		-19 329.59	30 281.49	10 951.90
	Fonctionnement	0.00	-84 336.92	143 229.14	58 892.22
		0.00	-103 666.51	173 510.63	69 844.12

Le conseil est invité à :

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarer que le Compte de Gestion du Budget Annexe Gestion des Déchets REOM dressé, pour l'exercice 2014, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 35 Voix Contres : 0 Abstentions : 8

▪ Affectation de résultats de clôture exercice 2014

Résultat de clôture de fonctionnement 2014	58 892.22
Résultat de clôture d'investissement 2014	10 951.90
Excédent de financement	10 951.90
Proposition d'affectation	
Recettes Investissement Compte 1068	0.00
Report à nouveau fonctionnement 002	58 892.22

Le conseil est invité à :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif du Budget Annexe Gestion des Déchets REOM de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan fait apparaître un excédent d'exploitation de **58.892,22** euros

Décider d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	63.100,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	58.892,22 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	58.892,22 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2014	
* Déficit à reporter	

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Voix pour : 35 Voix Contres : 0 Abstentions : 8

POINT 3 - Rapport - Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de l'Enclave des Papes pour 2015

Rapporteur : Céline LASCOMBES

Il est rappelé au Conseil Communautaire que depuis 2005, les Collectivités compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit.

Dans cette optique, les Services Fiscaux de Vaucluse ont adressé à la Communauté des Communes un Etat Modèle 1259 TEOM-I concernant les Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan) qu'il convient de compléter.

Les bases 2015 pour le territoire de l'Enclave des Papes ont été notifiées à hauteur de 14.270.705. Il est proposé de maintenir le taux à 13 % pour 2015 générant un produit de 1.855.192 €.

La CCEPPG devant se prononcer, avant fin 2015, sur l'uniformisation à l'échelle de son territoire du financement de cette compétence, la commune de Grignan a donc été amenée à voter le taux applicable à ses bases pour 2015, dans l'attente d'un choix entre la REOM et la TEOM.

Le conseil est invité à fixer pour l'année 2015 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13 % correspondant à un produit attendu de 1.855.192 euros.

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Voix pour : 19 Voix Contres : 1 Abstentions : 23

POINT 4 - Rapport - Fixation des taux de la fiscalité pour 2015

Rapporteur : Céline LASCOMBES

L'établissement doit fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et donc est amené à voter les taux applicables aux bases 2015. Dans cette optique, la D.G.F.I.P. a adressé l'état 1259 FPU qu'il convient de compléter avec les taux arrêtés par le conseil communautaire.

TAXES	BASES DEFINITIVES 2014	TAUX 2014	BASES 2015	TAUX 2015 PROPOSE	PRODUIT ATTENDU
C.F.E.	4 887 585	29,51	4 993 000	29,51	1 473 838
T.H.	34 378 595	7,47	35 133 000	7,84	2 754 427
T.F.B.	26 195 527	0,00	26 836 000	0,600	161 016
T.F.N.B.	1 627 175	3,05	1 636 000	3,05	49 898
PRODUIT FISCAL ATTENDU					4 439 179

Le conseil est invité à fixer pour l'année 2015 les taux d'imposition applicables sur l'ensemble du territoire suivants :

- Taxe d'habitation 7,84%
- Taxe Foncier bâti 0,600 %
- Taxe Foncier non bâti 3,05%
- Cotisation Foncière des Entreprises 29,51%

Autoriser le président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certains conseillers communautaires souhaitent un vote nominatif sur cette question.

Voix pour :	19	Voix Contres :	24	Abstentions :	0
AYME V.		PERTEK J.			
BARBER D.		ANDEOL L.			
BIZARD J.P.		BARRAS S.			
CHAMBONNET L.		BARTHELEMY- BATHELIER F.			
DANIEL T.		BERAUD J.			
DOUX R.		BICHON G.			
FAGARD J.		BOISSOUT M.			
FERRIGNO R.		DOUTRES B.			
FOURNOL A.		DURIEUX B.			
GROS MH.		GIGONDAN J.			
GROSSET J.M.		MARTIN J.L.			
KIENTZI S.		MAURICO S.			
LASCOMBES C.		MILESI A.			
MARTINEZ P.		ORTIZ J.			
MEDIANI L.		REGNIER B.			
RIXTE A.		ROBERT C.			
ROUSSIN J.M.		ROUSTAN M.			
TESTUD ROBERT C.		SOUPRE M.H.			
VIGNE F.		VERJAT M.J.			
		BARTHELEMY C.			
		GUILLEMAT S.			
		HILAIRE C.			
		RICOU M.			
		SZABO J.			

La séance est levée à 21 heures

POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR ET NON EXAMINES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AU RESULTAT DU VOTE SUR LE POINT 4.

POINT 5 - Rapport - Transfert compétence Enfance Jeunesse - Modification des Attributions de Compensation PROVISOIRES 2015

Rapporteur : Jean-Marie GROSSET

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 16 Décembre 2014 s'est prononcé, sur les attributions de compensation provisoire 2015.

En attente de l'évaluation définitive des charges transférées au titre de la compétence Enfance Jeunesse au 1^{er} Janvier 2015, il a été proposé aux communes concernées par ce transfert de retenir

dans un premier temps les données 2013 et de modifier en conséquence les attributions de compensation comme ci-après.

	AC PROVISOIRES 2015 NOTIFIEES	Transfert Enfance 2015	NOUVELLES AC PROVISOIRES 2015
Grillon	421 026.00	-62 157.74	358 868.26
Richerenches	15 096.00	-6 981.50	8 114.50
Valréas	3 470 813.00	-266 310.30	3 204 502.70
Visan	105 600.00	-93 963.17	11 636.83
Chamaret	82 817.00		82 817.00
Chantemerle les Grignan	79 543.00		79 543.00
Colonzelle	72 597.00		72 597.00
Montbrison sur lez	40 932.00		40 932.00
Montjoyer	95 067.00		95 067.00
Montségur sur lauzon	222 413.00		222 413.00
Le Pègue	37 632.00		37 632.00
Réauville	73 411.00		73 411.00
Roussas	174 830.00		174 830.00
Rousset les Vignes	40 264.00		40 264.00
Saint Pantaléon les Vignes	79 129.00		79 129.00
Salles sous Bois	35 523.00		35 523.00
Taulignan	346 260.00		346 260.00
Valaurie	217 662.00		217 662.00
Grignan	480 909.00	-24 481.60	456 427.40
	6 091 524.00	-453 894.31	5 637 629.69

La CLECT se réunira courant 2^{ème} trimestre 2015, dès que les données définitives 2014 seront connues, afin d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives au titre de 2015.

Le conseil est invité à :

Fixer provisoirement le montant des attributions de compensation, au titre de l'exercice 2015, suivant le tableau ci-dessus.

Indiquer que ces montants seront éventuellement ajustés à l'issue des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Préciser que ces attributions de compensation seront versées ou prélevées mensuellement, par douzième, auprès des communes.

POINT 6 - Rapport - Compétence Enfance et Jeunesse : Versement des subventions de fonctionnement aux structures associatives du territoire

Dans le cadre de la compétence enfance, effective pour la CCEPPG depuis le 1^{er} janvier 2015, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et Relais Assistants Maternels ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2015.

Montant proposé	Observations

ALSH AGC VALREAS	180 670,00€	Montant incluant une nouvelle dépense prise en compte par la CLECT (facturation des repas par la commune)
ALSH MDE VALREAS	780,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
ALSH FREP VISAN	12 400,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
ALSH OUSTAU D'AQUI RICHERENCHES	6 500,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
ALSH AGC GRILLON	77 690,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT majoré d'une « mise à jour » du coût animateur 2015
CRECHE LIS AMOURIE VALREAS	81 000,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
CRECHE POMME D'API GRILLON	39 900,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
CRECHE LES BOUT'CHOUS GRIGNAN	47 000,00€	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
	9 400,00€	Montant loyer annuel estimé
RAM AGC VALREAS	10 700,00 €	Montant moyen sur les 3 années prises en compte par la CLECT (2012-2013-2014)
	466 040,00 €	

LE CONSEIL EST INVITE A :

AUTORISER l'attribution de subventions aux structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et Relais Assistants Maternels, dont les montants sont rappelés ci-dessus.

AUTORISER la mise en place d'échéanciers à périodicité trimestrielle pour le versement de l'ensemble de ces subventions.

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

POINT 7 - Rapport**Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez - Appel de cotisation 2015**

Rapporteur : Luc CHAMBONNET

Il est rappelé que la CCEPPG adhère directement au SMBVL pour le territoire de l'Enclave des Papes, l'ex-CCEP étant en effet membre de ce syndicat depuis 1997.

Par délibération n°2015-17 en date du 26 mars 2015, le comité syndical du SMBVL a procédé à la répartition de ses frais de fonctionnement de l'exercice 2015.

A ce titre, la cotisation 2015 appelée auprès de la CCEPPG s'élève à 229.068,62 euros, correspondant, conformément aux statuts du SMBVL, à 28 % des frais de fonctionnement.

LE CONSEIL EST INVITE A :

AUTORISER le versement de la cotisation 2015 au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, dont le montant est arrêté à 229.068,62 euros.

PRECISER que ce versement interviendra dans le cadre d'un échéancier à périodicité trimestrielle.

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

POINT 8 - Rapport - Budgets Primitifs 2015 de l'établissement

- Budget Général -
 - Budget Annexe SPANC -
 - Budget Annexe Gestion des Déchets REOM -
- Rapporteur : Céline LASCOMBES

Après présentation des budgets primitifs 2015,

LE CONSEIL EST INVITE A :

BUDGET GENERAL

APPROUVER le budget primitif de la Communauté des Communes 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 12.368.368 euros
 - Section d'Investissement : 3.419.504 euros
- (dont nouvelles inscriptions : 987.707,26 € - Dépenses)
1.865.816,27 € - Recettes)

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

APPROUVER le budget primitif du budget annexe du Service d'Assainissement Non Collectif de la Communauté des Communes 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 59.507 euros
 - Section d'Investissement : 12.181 euros
- (dont nouvelles inscriptions : 5.234,64 € - Dépenses)
12.181,00 € - Recettes)

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - REOM

APPROUVER le budget primitif du budget annexe du Gestion des déchets - REOM de la Communauté des Communes 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 798.050 euros
 - Section d'Investissement : 26.224 euros
- (dont nouvelles inscriptions : 25.535,27 € - Dépenses)
26.224,00 € - Recettes)

POINT 9 - Rapport

Convention de reversement de la TEOM 2015 avec la Commune de Grignan

Rapporteur : Céline LASCOMBES

La Communauté de Communes exerce, depuis le 1^{er} Avril 2014, la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble du territoire communautaire, dont la Commune de Grignan.

La Communauté de Communes n'ayant pas institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire avant le 15 janvier de l'année 2015, les délibérations de la Commune resteront applicables pour 2015, y compris la délibération d'institution de la taxe.

La Commune de Grignan a été appelée à fixer le taux de la TEOM applicable à son territoire pour 2015. Elle en percevra le produit qu'elle reversera selon les modalités établies par convention à la

Communauté de Communes qui exerce effectivement la compétence de collecte des déchets ménagers.

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les termes de la convention annexée et autoriser le président à signer ce document.

LE CONSEIL EST INVITE A :

APPROUVER la convention de reversement du produit de la TEOM 2015 avec la Commune de Grignan annexée à la présente

AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment la convention.

POINT 10 - Rapport - LA CITE DU VEGETAL - Pépinière d'entreprises - Règlement intérieur.

Rapporteur : Patrick Adrien.

La pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal accueille depuis le 1^{er} avril 2015 la société WellnessBio Vision, commercialisant des compléments alimentaires à base de curcumine, principe actif du curcuma.

D'ici la fin du premier semestre 2015, deux autres sociétés viendront la rejoindre au sein des deux bureaux restants.

Afin de préparer la vie en collectivité de la Cité du Végétal, dans le cadre de la pépinière d'entreprises (tant au niveau des espaces partagés que des espaces privatifs), mais également dans le cadre de l'hôtel d'entreprises, de la future plateforme d'éco extraction, sans oublier les bureaux de la C.C.E.P.P.G. et l'activité de Tiro Clas System, il convient d'établir et de valider un règlement intérieur accepté par chaque locataire s'installant dans la pépinière d'entreprises.

LE CONSEIL EST INVITE A :

ACCEPTER le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal.

AUTORISER le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

POINT 11 - Rapport - LA CITE DU VEGETAL - pépinière d'entreprises - Espace reprographie.

Rapporteur : Patrick Adrien.

La pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal dispose d'espaces partagés et de services mutualisés, dont l'espace « reprographie » installé à l'entrée du site.

Il est doté d'un photocopieur permettant aux entreprises hébergées de réaliser des reprographies de formats A4 ou A3, en noir et blanc ou en couleur. Chaque locataire se voit attribuer à son arrivée un code lui permettant de l'utiliser. Trimestriellement, les photocopies réalisées seront facturées à chacun, parallèlement au paiement de la redevance et des deux forfaits obligatoires.

Il est proposé de définir les coûts de facturation de ces photocopies, d'après le tableau suivant :

	A4	A3
noir & blanc	0,05 €	0,10 €
couleur	0,10 €	0,20 €

Ces tarifs tiennent compte des coûts de maintenance facturés par la société BSA Avignon et du coût du papier de format A4 ou A3. Il est précisé que le coût de revient A4 noir & blanc (maintenance +

papier) est de 0.012€TTC et que le coût de revient A4 couleur (maintenance + papier) est de 0.051€TTC.

LE CONSEIL EST INVITE A :

ACCEPTER les tarifs des photocopies facturés aux jeunes entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, selon le tableau suivant :

	A4	A3
noir & blanc	0,05 €	0,10 €
couleur	0,10 €	0,20 €

AUTORISER le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

POINT 12 - Rapport - Prime de déménagement

Rapporteur : Myriam-Henri GROS

Un agent titulaire qui change de collectivité territoriale par voie de mutation a la possibilité de demander à sa nouvelle collectivité d'accueil, une participation pour ses frais de déménagement.

L'agent instructeur ADS venant d'un département et d'une région différente, a fait cette demande, à hauteur de 500 €. Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur cette demande.

LE CONSEIL EST INVITE A :

AUTORISER le versement d'une prime de déménagement à hauteur de 500 euros à l'agent instructeur ADS.

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.